



## PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIER DE DRAVEMONT COMMUNE DE FLOIRAC

### DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION DE PROJET Pièce 5 – Bilan de la concertation publique



 <p><b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b></p>	<p><b>Présentation du rapport au Conseil de Bordeaux Métropole du 29 novembre 2019</b></p>	<p><b>Rapport</b></p>
	<p>Direction générale Valorisation du territoire <b>Direction de l'habitat et de la politique de la ville</b></p>	<p><b>N° 35221</b></p>

**Commission(s) :**

**Projet de renouvellement urbain du quartier Dravemont à Floirac - Bilan de la concertation -  
Décision - Approbation**

**Résumé:** Le quartier de Dravemont situé au Nord Est de la commune de Floirac, fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain porté par Bordeaux Métropole au titre de la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains. Ce quartier est classé en site d'intérêt régional au titre du Nouveau Programme national de Renouvellement Urbain.

Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pluridisciplinaire a été missionnée en novembre 2016 par Bordeaux Métropole pour accompagner le processus d'élaboration du projet de renouvellement urbain. Conformément à l'article L300-2 du Code de l'urbanisme, Bordeaux Métropole a mené une concertation préalable au projet de renouvellement urbain de Dravemont.

La concertation préalable a été ouverte le 19 mai 2017 par délibération n°2017/339, qui en a précisé les objectifs et les modalités.

La Ville de Floirac a été associée à l'organisation de cette concertation.

La clôture de la concertation s'est effectuée le 15 juillet 2019.

Le bilan de la concertation est annexé à la présente délibération. Il présente de manière détaillée le contexte de la concertation, son déroulement, les principales contributions issues de la concertation ainsi que leur prise en compte dans le projet.

La présente délibération vise à approuver le bilan de la concertation joint en annexe.

---

Documents annexes : Bilan de concertation

---

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le quartier Dravemont est situé au nord-est de la commune de Floirac. Classé en quartier prioritaire de la politique de la ville, ce quartier est resté à l'écart des dynamiques de renouvellement urbain portées sur la rive droite par le précédent Programme national de rénovation urbaine (PNRU).

Le quartier de Dravemont est situé en entrée d'agglomération et connecté aux grands axes de desserte du plateau. Le quartier comporte 2460 habitants et 689 logements quasi exclusivement en locatif social (93%). Il comporte de nombreux équipements publics (médiathèque, centre social, école de musique et de danse...), ainsi que des services et des commerces dont le rayonnement dépasse le périmètre du quartier. Un pôle multimodal est également présent (terminus de la ligne A du tramway et lignes de bus et cars).

Le quartier jouxte la zone d'activité des Mondaults qui comporte 98 entreprises et représente environ 400 emplois, ainsi que le parc de la Burthe, espace paysager remarquable du haut Floirac.

Mais ce quartier connaît également de nombreux dysfonctionnements :

- la prégnance du parc social concentré dans de grands bâtiments en rupture avec le tissu pavillonnaire environnant, et la spécialisation de ce parc marqué par une faible mixité sociale ;
- l'image de la galerie commerciale, « verrou » au centre du quartier, très dégradée, entraînant une faible attractivité de l'offre commerciale existante ;
- l'obsolescence des équipements publics et leur manque de visibilité ;
- la faible qualité des espaces publics, ainsi que le manque de hiérarchisation des voiries et la confusion dans le statut des espaces.

Partant de ce constat, Bordeaux Métropole souhaite définir et mettre en œuvre un projet ambitieux de renouvellement urbain sur le quartier de Dravemont, classé comme site d'intérêt régional par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Le pilotage de ce projet de renouvellement urbain est assuré par Bordeaux Métropole, conformément à la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains.

Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pluridisciplinaire a été missionnée en novembre 2016 par Bordeaux Métropole pour accompagner le processus d'élaboration du projet de renouvellement urbain.

Une première phase a consisté en la mise en place d'un plan guide : orientations structurantes, objectifs d'intervention sur les commerces/services, l'habitat, les espaces publics et les équipements. Cette première phase a été indissociable de la conduite d'un processus participatif impliquant les habitants à l'élaboration du projet.

## **1. Contexte et objectifs de la concertation**

Par délibération n°2017-339 du 19 mai 2017, le Conseil métropolitain a ouvert la concertation réglementée concernant le projet de renouvellement urbain du quartier Dravemont à Floirac. La ville de Floirac a été associée à l'organisation de cette concertation.

Les objectifs du projet de renouvellement urbain de Dravemont tels que décrits dans la délibération du 19 mai 2017 sont les suivants :

- Développer la mixité urbaine par une offre diversifiée tant en termes de logements que d'activités ;
- Réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative ;
- Rénover les équipements publics, notamment scolaires ;
- Restructurer l'offre commerciale ;
- Offrir des espaces publics et des voiries de qualité, clarifier les statuts fonciers ;
- Pacifier les déplacements.

Au regard des objectifs précités, la délibération du 19 mai 2017 a ainsi défini les modalités de la concertation :

- Des journées de résidence sur site, 8 au total, avec comme base d'accueil la Maison des Initiatives du quartier de Dravemont, sous forme :
  - d'ateliers publics,
  - de balades urbaines,
  - de tables rondes,
  - de porte à porte,
  - de chantiers participatifs.
- Des réunions publiques, 3 au total, assurant la restitution des travaux de chaque cycle, afin de construire un bilan de concertation partagé, au fur et à mesure de l'avancement.
- Une exposition de l'avancement du travail, actualisée au fil de l'eau, sous forme de panneaux accessibles en permanence à la Maison des initiatives, ainsi que la présence d'un recueil à disposition des habitants sur toute la durée de la concertation préalable, en complément de l'espace en ligne sur le site de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr>).

La durée de la concertation a été prolongée par arrêté du 6 juillet 2018 afin de permettre de mener à bien l'ensemble des modalités souhaitées et de tenir compte des attentes exprimées.

La clôture de la concertation réglementaire s'est effectuée le 15 juillet 2019, et a été annoncée par affichage et publication sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

## 2. Les modalités de la concertation

Les modalités du déroulement de la concertation sont détaillées dans le bilan de la concertation joint en annexe.

Les 8 journées de résidence sur site ont eu lieu de mai 2018 à décembre 2018. Elles se sont déroulées en deux étapes. Ainsi, dans un premier temps, les « mercredis du projet », soit 5 journées en résidence, se sont déroulées entre mai et juin 2017 au démarrage de la démarche. Puis des ateliers plus ciblés sur la thématique des espaces publics, avec les ateliers de co-construction du square central du quartier, se sont déroulés entre juin et décembre 2018.

Parallèlement, 4 réunions publiques se sont tenues de février 2018 à mars 2019, restituant l'avancement des différentes étapes de concertation au fur et à mesure de la démarche.

Le processus de concertation a été complété par l'ouverture d'une exposition permanente à disposition du public au sein de la « Maison des initiatives de Dravemont ». Un animateur dédié à la Maison des Initiatives a également été recruté par Bordeaux métropole. Par ailleurs, la mise à disposition de recueils de contributions ainsi que le site Internet « participation » de Bordeaux Métropole ont complété le dispositif.

Enfin, le Conseil citoyen, association habitante créée en 2016 dans le cadre des dispositifs de la Politique de la Ville, a été activement associé tout au long de la démarche.

Comme détaillé dans le bilan joint en annexe, différents moyens de communication ont été mis en place afin d'informer la population de la démarche de concertation et d'annoncer les dates des réunions et ateliers :

- Publications sur les sites internet respectifs de Bordeaux Métropole (site « participation ») et de la ville de Floirac,
- Page Facebook de la ville de Floirac,
- Publications dans le magazine municipal de la ville de Floirac,
- Affichage dans les principaux lieux publics du quartier,
- Distribution de flyers
- Affichage sur les panneaux lumineux de la ville.

## 3. Le bilan de la concertation

Le bilan de la concertation est joint en annexe de la présente délibération.

Le document se compose du rappel des modalités et des objectifs du projet, du déroulement de la concertation réglementaire et fait état des contributions des habitants ainsi que de leur prise en compte dans le projet.

Le bilan ci-annexé fait principalement état d'observations concernant les thématiques suivantes :

**Espaces publics** : Un manque d'espaces de rencontres et d'espaces récréatifs. Le square est perçu comme le lieu central du quartier. Des revêtements de qualité sont espérés sur l'espace public.

**Espaces résidentiels** : Des préoccupations concernant le stationnement et une attente concernant l'aménagement et la sécurisation des espaces extérieurs des résidences.

**Habitat** : Un fort attachement des habitants à leur logement mais des bâtiments jugés en mauvais état. Les habitants désirent leur réhabilitation.

**Equipements** : De plus nombreux espaces de jeux pour les enfants et équipements sportifs sur le quartier. Les habitants ont porté un regard critique sur les équipements actuels de Dravemont.

**Biodiversité** : Une place plus importante à donner à la nature sur le quartier.

**Déplacements** : Une importante problématique liée au stationnement. Un manque de connexion avec le bas Floirac et un lien entre les parties est et ouest du quartier à renforcer.

**Commerces et services** : Les habitants font principalement des courses d'appoint sur le quartier. Le centre commercial est perçu comme une verreue.

**L'aménagement du square central** : Une volonté que le square soit ouvert sur l'extérieur et qu'il dispose de limites claires. Beaucoup d'équipements souhaités par les habitants pour cet espace et la volonté que ce soit un lieu d'accueil de la biodiversité.

Pendant sa phase d'élaboration, le projet a ainsi évolué tenant compte des contributions de la concertation.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5217-2 ;

**VU** les dispositions des articles L.300-1, L.300-2 et L.103-2 du Code de l'urbanisme ;

**VU** la délibération n°2015/0745 du 27 novembre 2015 relative à la définition de l'intérêt métropolitain pour les opérations d'aménagement ;

**VU** la délibération n°2017/339 du 19 mai 2017 relative aux objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain du quartier Dravemont et les modalités de concertation préalable ;

**VU** le bilan de la concertation du quartier Dravemont ci-annexé ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** qu'il convient, en application des dispositions de l'article L103-6 du code de l'urbanisme, d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation, en vue de lancer l'opération d'aménagement sur le Quartier Dravemont,

**CONSIDERANT** que le processus de la concertation préalable a répondu aux modalités de concertation fixées par la délibération n°2017/339,

## **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le bilan de la concertation relative au projet de renouvellement urbain de Dravemont joint à la présente délibération.

**Article 2** : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment des formalités de publicité de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 novembre 2019,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice-président,

Monsieur Jean TOUZEAU

# Bilan de la concertation préalable au projet de renouvellement urbain du quartier Dravemont

Dravemont, quartier prioritaire de la politique de la ville du Haut Floirac classé en site d'intérêt régional par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, est un secteur stratégique à l'échelle de la commune et de l'agglomération bordelaise. Une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire a été missionnée en novembre 2016 par Bordeaux Métropole pour accompagner le processus d'élaboration du projet de renouvellement urbain pour Dravemont. Au sein de cette équipe, l'agence O+ Urbanisme a plus spécifiquement mené la démarche de concertation avec les habitants. Le pilotage du projet de renouvellement urbain (PRU) est assuré par Bordeaux Métropole, conformément à la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en matière de politique de la ville et renouvellement urbain.

Les articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme rendent obligatoire la concertation pour les projets de renouvellement urbain. Cette concertation doit permettre d'informer les habitants et de leur donner la possibilité de s'exprimer concernant le projet. Les modalités ont été définies conjointement par Bordeaux Métropole et la ville de Floirac. Elles s'inscrivent en outre dans le « guide des démarches participatives » de la ville de Floirac qui vise à rendre les échanges plus constructifs et plus collaboratifs.

## I. Modalités de la concertation

Par délibération du 19 mai 2017, le Conseil métropolitain de Bordeaux Métropole a prononcé l'ouverture de la concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme et en a défini les modalités.

Les objectifs de cette opération tels que décrits dans la délibération sont :

- Développer la mixité urbaine par une offre diversifiée tant en termes de logements que d'activités,
- Réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative,
- Rénover les équipements publics, notamment scolaires, ainsi que le centre commercial,
- Offrir des espaces publics et des voiries de qualité, clarifier les statuts fonciers,
- Reprendre et pacifier les déplacements.

Afin d'associer le public au processus de réflexion et d'élaboration du projet, la délibération a fixé les modalités suivantes :

- Des journées de résidence sur site, 8 au total, avec comme base d'accueil la Maison des Initiatives du quartier de Dravemont, sous forme :
  - D'ateliers publics,
  - De balades urbaines,
  - De tables rondes,
  - De porte à porte,

- De chantiers participatifs.
- Des réunions publiques, 3 au total, assurant la restitution des travaux de chaque cycle, afin de construire un bilan de concertation partagé, au fur et à mesure de l'avancement.
- Une exposition de l'avancement du travail, actualisée au fil de l'eau, sous forme de panneaux accessibles en permanence à la Maison des initiatives, ainsi que la présence d'un recueil à disposition des habitants sur toute la durée de la concertation préalable, en complément de l'espace en ligne sur le site de la concertation de Bordeaux Métropole.

La concertation préalable a été ouverte le 17 mai 2017. Par arrêté n°2018-BM0940 du 06 juillet 2018, la durée de concertation a été prolongée au-delà de la date de clôture prévisionnelle citée dans la délibération n°2017-339, ceci afin de permettre la prise en compte des points de vue des habitants et des acteurs économiques, et d'optimiser le projet d'aménagement dans ses objectifs et les réponses à apporter. Par arrêté n°2019 BM 1233, la concertation a été clôturée le 15 juillet 2019. Le public a été informé de la clôture de la concertation via le site internet participation de Bordeaux Métropole et par affichage de l'arrêté de clôture en mairie et dans les locaux de Bordeaux Métropole.

La concertation s'est déroulée selon les modalités prévues dans la délibération d'ouverture par l'autorité compétente.

## II. Déroulement de la concertation

### - Les journées de résidence sur site

#### a) 5 résidences sur sites appelés les « mercredis du projet » de mai à juin 2017

Les « mercredis du projet » ont permis aux habitants de s'exprimer sur les grands invariants du projet de renouvellement urbain préalablement définis avec les acteurs du quartier. Les 5 « mercredis du projet » se sont tenus sur les mois de mai et de juin 2017 (17, 24 et 31 mai ; 7 et 14 juin). Ces temps de concertation ont eu pour objectifs pour construire le plan guide et le référentiel projet par une connaissance fine des usages et des besoins de ceux qui vivent et viennent régulièrement sur le quartier. Ces journées ont pris différentes formes : balades urbaines, tables rondes, ateliers. Du porte à porte auprès des commerçants a aussi été réalisé. Les formats choisis avaient pour objectif de diversifier les types et les moments d'animation de manière à capter un maximum de publics, et donc une multiplicité de points de vue. Ces journées d'ateliers ont été annoncées via la distribution de flyers, par affichage dans les principaux lieux publics du quartier et de la commune et sur le site internet de la ville de Floirac. Plus de 200 habitants se sont mobilisés pour ces journées qui ont été organisées sous différentes formes telles que prévues dans la délibération d'ouverture de la concertation. En parallèle des « mercredis du projet », l'agence de paysagistes ZEA a animé des chantiers participatifs pour apporter des aménagements temporaires au square Allende. Ces aménagements ont permis de préfigurer le futur aménagement du square. Une rencontre avec les habitants a eu lieu le 17 mai 2017 pour préparer le chantier participatif du 6 juin 2017. Au cours de ce chantier, des bancs et des tables de pique-nique ont été construits avec les habitants. Lors du second chantier, organisé le 21 juin 2017 et précédé d'une rencontre de préparation le 7 juin 2017, ce sont des jeux pour enfants qui ont été fabriqués. Une journée festive a été organisée le 8 juillet pour marquer la fin des chantiers participatifs.

#### b) 3 ateliers de co-construction de juin à décembre 2018

Les 3 ateliers de concertation se sont centrés sur la co-programmation d'un espace public, le square longeant l'avenue Allende, situé au cœur de quartier et identifié dans les phases précédentes de concertation comme un enjeu central du projet. En effet, à la fois les « mercredis du projet » et les

échanges ayant suivi la première réunion publique du 20 mars 2018, ont permis d'identifier une volonté des habitants et des usagers du quartier de voir des premières actions d'aménagement rapidement, synonymes de retournement d'image pour le quartier. Ainsi, les deux premiers ateliers (les 26 juin et 5 juillet 2018) ont visé à travailler avec les habitants et les usagers sur les éléments de programmation à envisager, qui ont été synthétisés et présentés lors du 3ème atelier (le 19 décembre 2018) aux habitants et donné lieu à des échanges supplémentaires pour approfondir et ajuster les propositions. Ces ateliers se sont déroulés à la Maison des Initiatives. Les trois ateliers de co-construction ont rassemblé 115 participants. La communication autour de ces ateliers s'est faite par la distribution de flyers, la publication dans le magazine municipal, l'affichage en mairie de Floirac et dans les principaux lieux publics du quartier, sur les panneaux lumineux de la ville, sur le site internet et le compte Facebook de la ville et enfin sur le site internet participation de Bordeaux Métropole.

#### - **Les réunions publiques**

##### a) La réunion publique du « Conseil de quartier » du 08 février 2018

Le conseil de quartier s'est tenu à la Maison des Initiatives avec l'intervention de l'élu en charge du développement durable et de l'agenda 21, de la cheffe de projet du PRU de Dravemont, de la chargée de mission des démarches participatives, du responsable du service médiation et du médiateur référent. Cette réunion a notamment été l'occasion d'informer les habitants sur les étapes de la concertation actuelles et à venir sur le projet de renouvellement urbain. Un temps de questions-réponses a donné la possibilité aux habitants de s'exprimer sur la vie de quartier et sur le projet de renouvellement urbain. La communication pour cette réunion s'est faite au moyen du site internet, du compte twitter et du compte Facebook de la ville de Floirac ainsi que par communiqué de presse et par affichage dans le quartier.

##### b) La réunion publique sur le Projet de Renouvellement Urbain du 20 mars 2018

La réunion publique du 20 mars 2018 s'est déroulée à l'auditorium de l'école de musique du quartier en la présence de 220 participants. Les intervenants étaient : Monsieur le Maire, la cheffe de projet du PRU Dravemont, l'assistant à maîtrise d'ouvrage et le bailleur Aquitanis. Elle a marqué la transition entre la première phase de la concertation, qui s'est déroulée tout au long de l'année 2017, et la seconde phase, qui s'est déroulée en 2018 - 2019. Cette réunion publique a permis la présentation de l'état d'avancement des réflexions concernant le projet de renouvellement urbain et de présenter le bilan des premières phases de concertation qui se sont déroulées en 2017. Elle a aussi été l'occasion d'inviter les habitants à participer à la deuxième phase de la concertation et d'en présenter le calendrier. Elle s'est achevée par un temps d'échanges. La communication autour de ces ateliers s'est faite par la distribution de flyers, la publication dans le magazine municipal, l'affichage en mairie de Floirac et dans les principaux lieux publics du quartier, sur les panneaux lumineux de la ville, sur le site internet et le compte Facebook de la ville et enfin sur le site internet participation de Bordeaux Métropole.

##### c) La réunion publique du « conseil de quartier » du 06 février 2019

La réunion s'est déroulée à la Fabrique Citoyenne en la présence d'une élue, de la cheffe du projet du PRU de Dravemont, de la chargée de mission des démarches participatives et des services techniques de la ville. Elle a été l'occasion de présenter l'avancement du projet de renouvellement urbain aux habitants. Les financements de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la

démolition-reconstruction de la galerie commerciale et du Lidl et la rénovation de la résidence Blaise Pascal Corneille ont plus spécifiquement été abordés. Il a aussi été annoncé que le chantier du square démarrerait avant l'automne. Concernant le nouveau groupe scolaire, il a été précisé qu'il y aurait un travail avec les enseignants pour en définir les éléments et que des ateliers avec les habitants seraient prévus pour travailler sur les espaces extérieurs du futur groupe scolaire. Enfin il a été annoncé aux habitants que la Maison des Initiatives serait amenée à déménager, que le parking relais était à repenser du fait de la nouvelle implantation des commerces. Les habitants ont été informés de cette réunion par communiqué de presse, par de l'affichage dans le quartier et par des publications d'invitation à l'évènement sur le site internet, le compte Facebook et le compte twitter de la ville de Floirac.

d) La réunion publique sur le Projet de Renouvellement Urbain du 27 mars 2019

La réunion publique s'est déroulée à l'auditorium de l'école de musique du quartier de Dravemont en la présence de 200 participants. Les intervenants étaient : Monsieur le Maire, la cheffe de projet du PRU de Dravemont, l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le bailleur Aquitanis et le conseil citoyen. Cette réunion a été l'occasion d'informer sur l'état d'avancement global du projet dans toutes ses composantes ainsi que de présenter le projet du square. Elle s'est achevée par un temps d'échange et de questions avec les 200 participants. Les habitants avaient été informés de la réunion par la distribution de flyers, la publication dans le magazine municipal, l'affichage en mairie de Floirac et dans les principaux lieux publics du quartier, sur les panneaux lumineux de la ville, sur le site internet et le compte Facebook de la ville et enfin sur le site internet participation de Bordeaux Métropole.

e) La réunion d'information du 10 juillet 2019

La réunion, organisée à la Maison des Initiatives, a porté sur l'aménagement du square Allende. Les habitants ont été conviés à la présentation des plans issus des trois ateliers de co-construction du square précédemment menés les 26 juin, 7 juillet et 19 décembre 2018. Elle s'est déroulée sur site pour que les habitants puissent visualiser l'évolution envisagée du lieu. Cette réunion a été animée par l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la présence des services de Bordeaux Métropole et de la ville. Les habitants avaient été informés de cette réunion par la distribution de flyers, la publication dans le magazine municipal, l'affichage en mairie de Floirac et dans les principaux lieux publics du quartier, sur les panneaux lumineux de la ville, sur le site internet et le compte Facebook de la ville.

- **L'exposition permanente**

L'exposition permanente a été installée dans la Maison des Initiatives à partir de mars 2018. Cette exposition permet à chacun de s'approprier les tenants et aboutissants d'un PRU, avant de rentrer dans le détail du processus de concertation et de projet propre à Dravemont. Des espaces au sein de l'exposition sont laissés à la disposition de chaque visiteur afin qu'ils puissent s'exprimer librement.

- **La plateforme numérique participation de Bordeaux Métropole**

La plateforme numérique a été mise en place en mars 2018 (adresse de la page-participation : <https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/urbanisme/renouvellement-urbain-du-quartier-dravemont-floirac>). Elle a permis à chacun d'exprimer son avis sur le PRU Dravemont en complément des réunions publiques, ateliers et des autres outils de la concertation. Cet outil accessible continuellement a offert la possibilité aux habitants de consulter les documents se

référant au projet. 7 avis et 4 réactions citoyens ont été déposés avant la clôture, soit un total de 11 contributions.

#### **- Le registre de concertation**

Un dossier d'information (le même que celui disponible sur la plateforme numérique de Bordeaux Métropole) et un registre de recueil des avis ont été mis à disposition dans 4 lieux publics pendant toute la durée de la concertation : à la Mairie de Floirac, à la Maison des services publics à Dravemont, à la Maison des Initiatives de Dravemont, ainsi qu'au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole. Ces registres n'ont donné lieu à aucun avis.

#### **- La Maison des Initiatives**

Cette structure a été ouverte en mars 2017 sur le quartier. Elle est le lieu d'information et de communication autour du projet de renouvellement urbain. Un animateur y assure une présence continue depuis septembre 2018. Il constitue d'une part la personne ressource informant les habitants du quartier sur les avancées et le contenu du Projet de Renouvellement Urbain, et il œuvre d'autre part en tant que « porte-voix » de la parole habitante auprès des collectivités et de leurs partenaires.

#### **- La participation du conseil citoyen**

Le conseil citoyen est une instance créée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, qui a pour rôle de favoriser l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels, de favoriser la co-construction des contrats de ville et d'appuyer les initiatives citoyennes.

Le conseil citoyen du quartier de Dravemont existe depuis 2016. Il a été amené à s'exprimer tout au long de la concertation avec une présence lors des comités de pilotage, des réunions publiques et des ateliers de concertation. Le conseil citoyen a été l'interface entre les habitants, les élus et les techniciens. Il a tenu différents temps de rencontre dédiés au recueil des avis des habitants (notamment par le biais de l'organisation de « cafés citoyens »), avis qui ont été compilés par thématiques et transmis à la ville et Bordeaux Métropole.

Des réunions régulières se sont en outre tenues entre le conseil citoyen, la chef de projet du PRU Dravemont et l'assistant à maîtrise d'ouvrage tout au long du déroulé de la concertation.

#### **- Le diagnostic sensible genre :**

Ce diagnostic a été réalisé par le collectif Genre & Ville en septembre 2017. Il visait à comprendre les dynamiques d'appropriation de l'espace public par les femmes et les hommes. Lors de ce diagnostic, 29 entretiens ont été menés avec des habitants ou des usagers du quartier pour connaître leurs impressions et leur vécu sur Dravemont. Une « marche sensible » à travers le quartier a été réalisée au cours de ce diagnostic. Le collectif Genre & Ville était également présent lors des 2 ateliers de co-construction de l'aménagement public du square (les 26 juin 2018 et 5 juillet 2018) pour co-animer les ateliers et a co-engagé un travail avec les habitants sur le futur nom de cet espace public, avec le choix de mettre en valeur une femme ayant œuvré à l'intérêt général ou s'étant battue pour l'égalité Hommes/Femmes.

- **Les entretiens individuels avec les professionnels de santé**

Les professionnels de la santé ont été consultés afin d'identifier leur fonctionnement, répondre à leurs besoins et connaître leurs perspectives d'évolution. C'est dans ce cadre qu'ont été menés 30 entretiens individuels sous forme de questionnaires semi-directifs avec les différents professionnels et acteurs de la santé présents sur le site d'étude. Ces entretiens avaient pour objectif d'alimenter la construction du plan-guide par une meilleure connaissance de ce public.

**Ainsi, les modalités prévues dans la délibération n°2017-339 ont été respectées et des modalités complémentaires ont été mises en œuvre.**

### **III. Contributions des participants :**

#### **Phase 1 : Elaboration du plan guide**

Les contributions des habitants durant les différents ateliers de concertation sont regroupées dans les paragraphes suivants selon leur thématique. Ce sont sur ces contributions que les invariants du projet ont pu être établis.

- Espaces publics :

Le quartier manque d'espaces de rencontre et d'endroits où les habitants peuvent se retrouver sur l'espace public. Les abribus du tram sont aujourd'hui un lieu de sociabilité pour les jeunes adolescents du collège Sainte Claire. Ils en ont détourné l'usage pour en faire un lieu de rassemblement ce qui reflète un manque de lieu de convivialité sur le quartier pour ces jeunes également. Les habitants désirent voir aménagés des espaces récréatifs en extérieur et avoir la possibilité de se retrouver autour d'espaces d'eau (fontaine, piscine ou miroir d'eau). Ils souhaitent par ailleurs voir des tables de pique-nique et des bancs être installés sur le quartier, notamment au square Allende qui est identifié comme un lieu de convivialité. Il est fortement occupé par les enfants ainsi que par les mères de famille qui sont pourtant peu présentes dans l'espace public sur le quartier hormis dans les parcs, à la sortie des écoles et au supermarché Lidl. Le square est aussi un lieu d'occupation masculine, le soir notamment, ce qui freine la fréquentation des autres usagers à ce moment. Des habitants extérieurs au quartier fréquentent aussi ce square qui est un lieu central de Dravemont. Au niveau de l'aménagement des espaces verts, les habitants déplorent aussi le manque de diversité dans les jeux du parc du rectorat.

Les habitants ont mis l'accent sur la qualité des revêtements et des enrobés à utiliser pour la réfection des voiries et des trottoirs. Ils préconisent des revêtements avec une perméabilité importante et l'utilisation de matériaux recyclés. Ils ont soullevé l'importance de la prise en compte des nuisances sonores dans l'aménagement des voiries. Le revêtement choisi doit permettre de limiter ces nuisances. Concernant la rue Corneille, il a été demandé qu'elle soit réaménagée en une voie partagée et apaisée. Il est souhaité que l'éclairage public soit doté de diodes électroluminescentes. Il a également été indiqué que le projet urbain devrait prévoir des branchements pour les véhicules électriques sur les espaces de stationnement.

- Espaces résidentiels :

L'une des préoccupations majeures des habitants sur les espaces résidentiels porte sur le stationnement. Ils souhaitent qu'un espace de stationnement sécurisé et couvert pour les deux roues, motorisés ou non, soit inclus dans le projet pour la résidence Blaise Pascal Corneille. Ce stationnement devra cependant être à distance convenable de la résidence. Concernant le stationnement des véhicules pour Blaise Pascal Corneille, une offre suffisante doit être maintenue et ces places doivent être régulées pour ne pas louer plus d'une place de stationnement par logement. Les véhicules ne doivent pas pouvoir venir jusqu'en pied d'immeuble et c'est dans cet objectif que la pose de bornes est recommandée. Les habitants ont rappelé que l'accès des secours à la résidence ne devait pas être oublié.

La résidentialisation de Jules Verne et de Blaise Pascal Corneille est attendue. Cette résidentialisation doit permettre d'empêcher l'accès aux résidences aux personnes non invitées. Les enfants des résidences disposeraient alors d'un endroit sécurisé pour jouer.

- Habitat :

Les habitants ont exprimé un fort attachement à leur logement qu'ils jugent spacieux, abordables et offrant de belles vues depuis leur balcon. Cependant l'avis sur l'état actuel des bâtiments est très négatif. Les bâtiments connaissent une dégradation importante. Il est souhaité qu'une réhabilitation soit menée et qu'elle prévoit une isolation des façades contre la chaleur. Pour les rez-de-chaussée, les habitants ont recommandé que des espaces de vie y prennent place avec par exemple des locaux de jardinage, des locaux de réparation, des locaux d'atelier... Ils ont par ailleurs formulé l'envie de voir les résidences équipées d'une antenne collective pour que les résidents aient accès à la TNT.

- Equipements :

La demande de voir le quartier comporter plus d'espaces de jeux pour les enfants a été formulée. Il y a une forte attente vis-à-vis de « l'équipement majeur » qui doit pouvoir offrir des activités et des services à un public intergénérationnel et varié. Le centre social joue un rôle important sur le quartier. Il est fréquenté en majorité par des femmes et est un lieu de sociabilité pour elles. Pour le moment, ce centre apparaît trop enclavé. Son rôle dans le quartier doit être accentué. Par ailleurs l'accès à la médiathèque doit être facilité. Les horaires sont qualifiés d'inadaptés et le bâtiment non fonctionnel à cause de l'absence d'ascenseur pour aller au premier étage. Les écoles sont jugées à repenser. L'auditorium apparaît pour sa part comme un espace trop fermé. Les équipements doivent permettre le respect et le partage dans le cadre de la mixité. Il a ainsi été évoqué un lieu de prière sur le quartier. Les habitants ont aussi fait remarquer que l'école de musique est un lieu de partage est d'intégration important. L'avis général sur la Maison des Initiatives est favorable. Cette structure est vue comme positive pour le quartier.

Enfin les habitants ont exprimé la volonté de voir une place plus importante dédiée au sport sur le quartier. Un city-stade plus grand que l'actuel qui a mal vieilli, un parcours de santé, un skate-park ou encore des parkings-vélo ont été suggérés.

- Biodiversité :

La biodiversité est un autre sujet de recommandations. Les habitants ont avancé l'idée de l'installation de ruches sur les toits du quartier. Les toitures du quartier devraient selon eux être végétalisées pour des questions écologiques mais également en raison de la qualité visuel que celles-ci procurent.

- Déplacements :

Les habitants déplorent les difficultés de stationnement dans le quartier et le fort stationnement sauvage. Ils regrettent que les personnes extérieures au quartier y viennent en voiture pour pouvoir prendre le tramway. Les habitants sont satisfaits de la présence du tramway qui facilite l'accès au centre de la Métropole mais il ne leur permet pas d'aller faire les courses pour lesquelles beaucoup d'habitants se rendent au centre commercial Carrefour de Lormont. Par ailleurs il ressort également un manque de connexions entre le haut et le Bas Floirac.

Au niveau des déplacements inter-quartier, le lien entre la partie Est et la partie Ouest est à renforcer. Le quartier apparaît aujourd'hui coupé en deux comme en témoigne la fréquentation du parc du rectorat qui n'attire que les enfants de Jules Verne. Il y a une étanchéité entre les quartiers Jules Verne et Blaise Pascal Corneille marquée par l'avenue Allende.

- Commerces et services :

Les habitants ont tendance à effectuer leurs courses en dehors du quartier. Le Lidl et le centre commercial sont fréquentés pour les courses d'appoint. Les habitants portent cependant une haute importance à la question du commerce sur le quartier. La galerie commerciale actuelle est perçue comme une verrou. Elle est perçue comme peu fréquentée et il est souhaité qu'elle soit démolie pour pouvoir attirer de nouveaux commerces. L'occupation de ce lieu par les hommes génère un inconfort pour les femmes qui ne se l'approprient pas et ne font que le traverser. L'espace entre cette galerie et la résidence Blaise Pascal Corneille est également un lieu jugé comme anxiogène. Les habitants disent ne plus oser aller au café du centre commercial car c'est un lieu de trafic où la tension est forte. La destruction de la galerie devra prendre en compte le besoin de trouver un espace aux jeunes qui la fréquentent actuellement. Une destruction-reconstruction devra prévoir une nouvelle offre commerciale ambitieuse permettant d'attirer les habitants extérieurs au quartier. La pharmacie est jugée comme bien placée.

Les habitants ont proposé la construction d'un ensemble commerce/parking-silo au niveau des parkings situés à proximité de la pénétrante pour permettre aux commerces de bénéficier des flux engendrés par le terminus du tramway. Un étage du parking silo pourrait à cette occasion être réservé en location au stationnement des habitants.

## **Phase 2 : co-construction du square Allende**

La deuxième phase de la concertation a consisté à définir les éléments de programmation du square Allende. Les habitants ont pu formuler leur vision et leurs attentes par rapport au futur square.

Les ateliers de concertation ont fait ressortir la volonté d'un square ouvert sur l'extérieur mais disposant de limites claires. Le square doit être visible depuis ses abords ce qui passe par la suppression des haies qui le bordent actuellement mais tout en maintenant un effet de barrière physique avec la pose de clôtures transparentes. Cette limite doit également être marquée entre la rue Blaise Pascal. Il a été proposé que les buttes soient amoindries pour avoir une meilleure visibilité de l'intérieur du square. Les cheminements devront être éclairés. Ces cheminements et les accès devront être structurants et confortables, notamment par la qualité des sols et par l'ambiance lumineuse. Des espaces libres dont la fonction pourrait ainsi varier selon les moments et les besoins ont aussi été mentionnés.

Les habitants ont plébiscité l'installation de nombreux équipements pour ce square. Le travail de co-construction a ainsi fait ressortir le souhait de l'installation de tables de pique-nique et de bancs qui soient en outre adaptés aux personnes âgées et aux handicapés. Des jeux d'eau ont été souhaités en rive de l'avenue Allende ainsi qu'une grande aire de jeux divisée en espaces petits et grands dans la partie Sud du square. L'aménagement de jeux d'eau dans le square est fortement sollicité. Ils devront être situés en centralité de square et être directement visibles depuis l'avenue Allende et l'arrêt de tramway. Il est souhaité du mobilier urbain autour des jeux d'eau pour y flâner et se reposer. La création d'un terrain de pétanque dans ce square a aussi été évoquée. Les habitants ont par ailleurs proposé l'installation de toilettes, d'une horloge, d'une bibliothèque partagée, d'un point d'eau pour boire, d'une station météo ou encore d'une borne wifi.

Les habitants souhaitent que le square soit un lieu d'accueil de la biodiversité. Il est proposé l'installation de ruches ou d'hôtels à insectes. Il est aussi proposé de planter des essences fleuries, colorées et lumineuses dans le square.

## IV. Prise en compte des contributions

### Phase 1

Les invariants du projet de renouvellement urbain ont été définis à partir des contributions des habitants recueillies tout au long de cette première phase de la concertation. Ce référentiel a servi de socle pour l'élaboration du plan guide du projet de renouvellement urbain.

Les habitants avaient soulevé la nécessité d'une réhabilitation des bâtiments. La réhabilitation de la résidence Blaise Pascal Corneille a commencé en 2018 avec notamment la réfection des façades et des parties communes. Une deuxième phase est prévue avec la continuation des réhabilitations des appartements et la création des halls traversants. La résidentialisation de ces bâtiments va permettre d'empêcher les personnes extérieures d'y venir et ainsi sécuriser cet espace. Pour la résidence Jules Verne, une réhabilitation pour améliorer le confort et changer l'image de la résidence sera menée. La résidence connaîtra une diversification de son offre de logements avec la création de logements en accession et des ventes de logements en accession sociale. Des interventions sur les espaces extérieurs seront entreprises avec la reconfiguration de la localisation du stationnement et la mise en place de potagers en cœur d'îlots. Enfin de nouvelles pratiques de gestion seront instaurées concernant les ordures ménagères, les parties communes intérieures et les voies privées.

Des problèmes de stationnement avaient été soulevés. Une étude sur le stationnement a été réalisée pour chercher à clarifier l'offre entre le stationnement public et le stationnement privé et réaliser des comptages à plusieurs heures de la journée et de la nuit. Les habitants avaient indiqué vouloir que la rue Corneille soit apaisée. Le projet prévoit la suppression du doublon de voie et le réaménagement de l'axe pour une circulation aux abords du groupe scolaire Sainte Claire pacifiée. De nombreux trottoirs du quartier étaient jugés en mauvais état. La requalification des voiries sera réalisée et inclue systématiquement des trottoirs confortables. Les rue Dubedout, Molière, Corneille, Jules Vernes, Voltaire, Colette et Péguy seront ainsi requalifiées permettant ainsi d'avoir une trame viaire plus claire pour le quartier. Certaines de ces voiries passeront d'un statut privé à un statut public entraînant une mise aux normes métropolitaines.

Le travail avait aussi fait ressortir que le quartier était coupé en deux avec d'un côté les habitants de Blaise Pascal Corneille et de l'autre les habitants de Jules Verne et une fracture symbolisée par l'avenue Allende. Un axe structurant Est-Ouest sera créé à partir d'une nouvelle voie piétonne traversant l'avenue Allende, de places et de parvis pour réduire cette fracture. Les différentes

placettes répondront aussi à la demande d'avoir plus de lieux où se retrouver sur le quartier. Des espaces de jeux seront ajoutés sur le quartier avec la création de jeux pour enfants et de jeux d'eau dans le square, prochainement réaménagé, et le complément de l'offre existante dans le parc du rectorat.

La démolition-reconstruction de la galerie commerciale permettra de densifier l'offre de commerces, d'augmenter l'attractivité du quartier pour les personnes extérieures et de repenser un espace mal vécu actuellement.

Les deux écoles seront démolies pour laisser la place à un nouveau groupe scolaire, plus adapté aux besoins et positionné sur l'axe Est-Ouest structurant le quartier.

Un « équipement majeur » fédérant l'ensemble des équipements publics actuels sera construit. Il se voudra être un pôle intergénérationnel de rencontre, de mixité et de coopération, tourné vers les pratiques culturelles et artistiques. Il est prévu que cet équipement accueille une école de musique, de danse et d'arts plastiques, un auditorium, un espace d'accompagnement aux démarches administratives, une médiathèque, un centre social et des salles polyvalentes. Les entités de l'équipement majeur peuvent encore être amenées à évoluer. Un autre équipement est déjà venu compléter l'offre du quartier. La Fabrique Citoyenne a été mise en place à Dravemont pour promouvoir les initiatives citoyennes, accompagner la vie locale, soutenir la présence des services publics et développer les permanences des associations. C'est notamment le local du conseil citoyen.

## Phase 2

La participation habitante a permis d'identifier le square central comme un espace fédérateur et approprié par les habitants. Ce lieu joue un rôle sur la vie de quartier. Il a ainsi été choisi d'en faire la première pierre du projet de renouvellement urbain de Dravemont.

L'équipe de maîtrise d'œuvre s'est appuyée sur les trois ateliers de co-construction pour effectuer le plan de programmation du square. Les éléments de programmation définis avec les habitants ont été pris en compte. Le square comportera du mobilier convivial et accueillant avec la mise en place de tables de pique-nique et de chaises. Pour augmenter la sécurité du square, les cheminements disposeront d'un éclairage en conséquence et les limites avec les voiries adjacentes seront marquées permettant à la fois la sécurisation et une visibilité depuis l'extérieur. Le square prévoira des jeux pour les petits et pour les grands et accueillera la biodiversité avec des hôtels à insectes et des nichoirs. Des jeux d'eau seront installés à proximité de l'avenue Allende.

Par ailleurs le travail mené par le collectif Genre & Ville sur l'appellation du square de Dravemont a débouché sur la proposition d'une trentaine de noms de Femmes par les habitants. Ces propositions ont été transmises par le conseil citoyen à la ville de Floirac et à Bordeaux Métropole qui décideront de la nouvelle appellation de ce lieu emblématique du quartier.